

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD69

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 26, après le mot :

« décision »,

insérer les mots :

« ou de mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement modifiant l'alinéa 23.